

Lois scolaires relatives au Bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec

**COMPILÉES PAR
ROBERT ROCHER, C. R.,
AVOCAT.**

OFFICIER SPÉCIAL EN LOI DE LA COURONNE À QUÉBEC

NOTE.—Le numérotage attribué aux lois reproduites n'est employé que pour faciliter l'examen rapide de ces lois; à la fin de chaque article la citation officielle est indiquée.